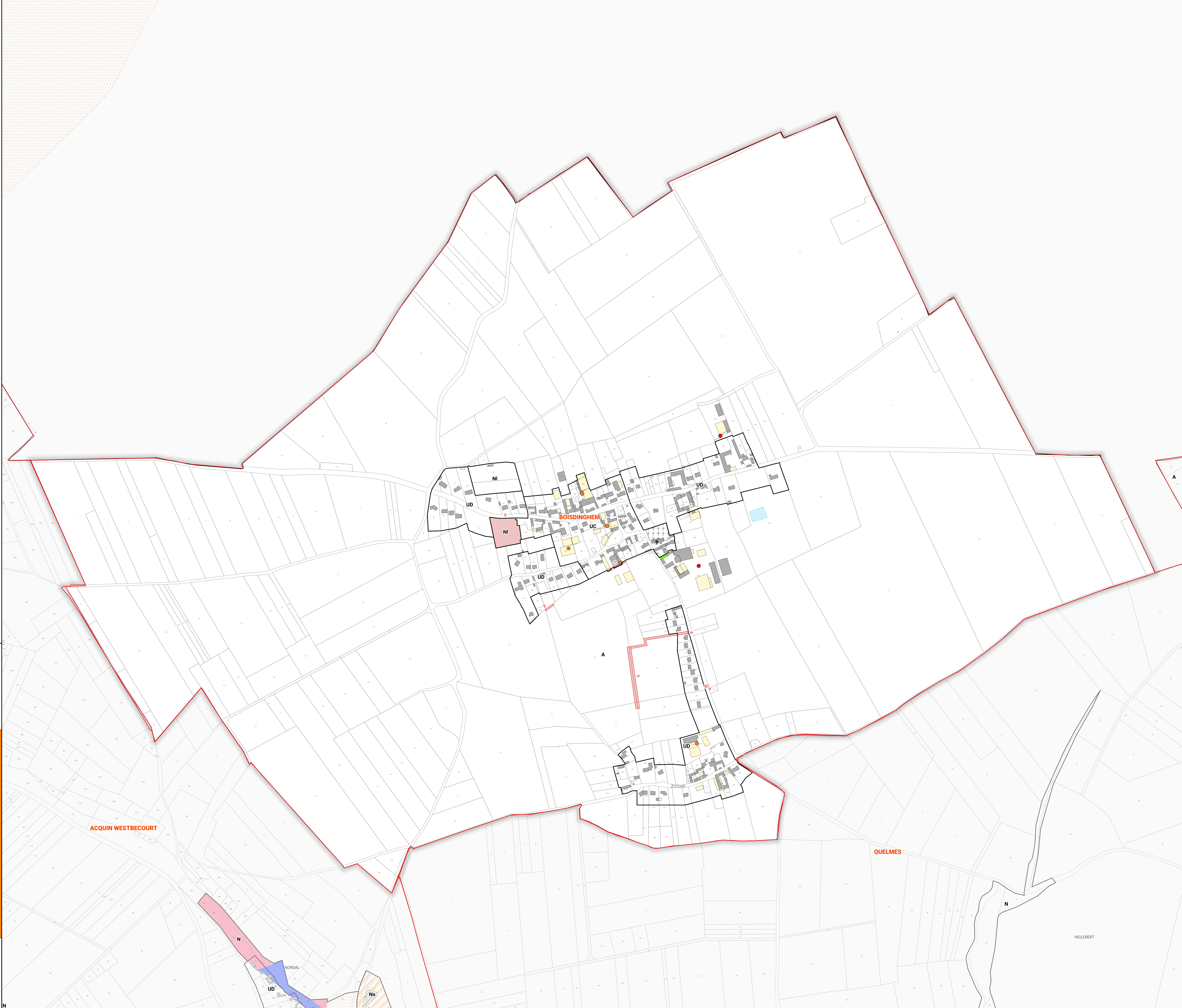


- > Zones à urbaniser :**
 - TAU :** Zone d'urbanisation future mixte à vocation principale d'habitat
 - TAUPL :** Zone d'urbanisation future correspondant à une phase d'extension de la zone UPL, Porte du Littoral, à vocation économique et non commerciale
 - TAUIN :** Zone d'urbanisation future à vocation d'équipement d'intérêt collectif
- > Zones agricoles :**
 - A :** Zone destinée à l'activité agricole, représentant les ensembles cultivés ou dédiés à l'élevage présentant un intérêt pour l'activité agricole
 - Ae :** Secteur agricole permettant le développement d'activités économiques
 - Adi :** Zone correspondant à des terrains de dépôts et de stockage de déchets inertes
 - AK :** Zone agricole représentant le périmètre du secteur d'extraction des activités lourdes de type cimenterie identifiées en UK
 - AK :** Zone identifiant les secteurs à enjeu pour la préservation d'un panorama

Éléments prescriptifs

-  Emplacements réservés (au titre de l'article L151-41 du CU)
-  Bâtimens en zone agricole à changement de destination autorisé (au titre de l'article L151-11 du CU)
-  Secteurs faisant l'objet d'OAP aménagement
-  Secteurs soumis à prospection et avérés "zones humides" (Source : Audisic) ; Cf. Evaluation environnementale du PLUI
-  Cavités identifiées sur le territoire de la CCPL (source : Géorisques)
-  15 Numéros d'emplacements réservés (Cf. tableau ci dessous)

N°	Bénéficiaire	Objet	Surf. (m²)
7	Boslinghem	Création de liaison douce	212
8	Boslinghem	Création de liaison douce	100
5	Boslinghem	Création d'un ouvrage de gestion des ruissellements	1604
9	Boslinghem	Création d'un terrain de loisirs	4924
4	Boslinghem	Création d'une voie de desserte agricole	875
42	SI des Eaux de Boslinghem	Implantation d'un poste de refoulement pour les réseaux de collecte des eaux usées	16



Éléments d'informations:

- Zones d'inondation constatées (source : Etat)
 - Risque faible d'effondrement localisé, aléa minier du Boulonnais
 - Secteurs agricoles ou naturels d'exploitation de carrières (art.R151-34 2° du CU)
- Réserve naturelle (source : DREAL Hauts de France)
- Sites d'intérêt Communautaire (source : DREAL Hauts de France)
- ZNIEFF de type 1 (source : DREAL Hauts de France)
- Zones humides du SAGE Audomarois (Source : Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Audomarois)
- Zones humides du SAGE du Delta de l'Aa (Source : Commission Locale de l'Eau du SAGE du Delta de l'Aa)

Éléments du diagnostic agricole:

(Source : Chambre d'Agriculture du Nord-pas-de-Calais, Communauté de Communes et communes du Pays de Valenciennes)

- Silèges agricoles
- Sites secondaires agricoles
- Régime RSD et divers
- Régime RSD et Divers
- ICPE
- ICPE

Fond cadastral :

Source : Cadastre data.gouv.fr (millième) 1er janv. 2020
 Complément Communauté de Communes du Pays de Valenciennes et Agence d'Urbanisme Pays de Saint-Omer Flandre Intérieure

- Communes
- Bâti dur
- Bâti léger
- Parcelles cadastrales
- Cimetière
- Etang, lac, mare
- Eglise

Plans de Prévention des Risques approuvés sur le territoire :

PPRI de la Vallée Supérieure de l'Aa (approuvé le 7 décembre 2009)

- Bleu foncé
- Bleu clair
- rouge
- violet

Communes concernées par le PPRI de la Vallée Supérieure de l'Aa : Acquin-Westbécourt, Affrignies, Bayenghem-les-Seninghem, Biequing, Elines, Esqueredes, Lumbres, Nelles-les-Bleuquin, Ouve-Wirquin, Remilly-Wirquin, Setques, Wavrans-sur-Aa.

PPRI de la Vallée de la Hem (approuvé le 7 décembre 2009)

- Bleu clair
- Bleu foncé
- Rouge foncé
- Vert clair
- Vert foncé

Communes concernées par le PPRI de la Vallée de la Hem : Audrehem, Bonningue-les-Adres, Clerques.

La sismologie adoptée pour chaque Plan de Prévention des Risques d'inondation respecte celle des zonages réglementaires récents sur les PPRI opposables, afin de permettre une lecture facilitée des règlements de PPRI.

Risques identifiés sur le territoire de la CCPL :

Risques sismique :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque sismique, de niveau faible.

Risques de retrait-gonflement des sols argileux :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de retrait-gonflement des argiles, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :

Risques de remontées de nappes :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de remontées de nappes phréatiques, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :

PPRN Pieds de Coteaux des Wateringues

Le PPRN a été prescrit par arrêté préfectoral du 1er septembre 2014. Sur le territoire de la CCPL, la commune de Clerques est concernée. La carte des aléas et la carte des hauteurs de submersion sont jointes aux Services d'Utilité Publique du présent dossier.

Aléa Minier, zone du Boulonnais

La commune d'Audrehem est identifiée pour cet aléa (Cf Services d'Utilité Publique).

Risques de Mouvement de terrain lié à la présence de cavités souterraines

Les communes du territoire de la CCPL sont concernées par le risque naturel de mouvement de terrain, lié à la présence de cavités souterraines.

Les communes du territoire de la CCPL sont concernées par le risque naturel de remontées de nappes phréatiques. Le périmètre est invité à vérifier le niveau piézométrique de la nappe afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.

Le BRGM a pu identifier diverses cavités, localisées sur les communes suivantes : Acquin-Westbécourt, Cléty, Elines, Esqueredes, Ledinghem, Lumbres, Nelles-les-Bleuquin, Ouve-Wirquin, Setques, Wavrans-sur-Aa, Wisnes, Wisques.

Par mesure préventive vis-à-vis du risque de cavités localisées ou non, identifiées ou non, le périmètre est invité à vérifier la présence de cavité afin de déterminer les mesures constructives à adopter afin d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée ; par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.